
Adresse de l'administration du département de la Charente-Inférieure qui admire l'énergie avec laquelle la Convention a fait échouer la dernière conspiration, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du département de la Charente-Inférieure qui admire l'énergie avec laquelle la Convention a fait échouer la dernière conspiration, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 414-415;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23085_t1_0414_0000_12

Fichier pdf généré le 09/07/2021

DEVILLIEUX, LARIVIERE, BOUTONGE, BUSSIERE, DURET, DUCLOS, CUCHERAT, DESPLANTEZ, BARGES.

26

Les administrateurs du district d'Yrieix-la-Montagne (1) manifestent à la Convention nationale le désir qu'ils ont eu de partager ses dangers dans les jours où devoit éclater la conjuration formée contre elle et la patrie : ils auroient bravé, disent-ils, tous les traîtres, et avec la représentation nationale, ils les braveront toujours.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[S.d.] (3)

Législateurs,

Une conjuration atroce, ourdie dans les ténèbres d'une politique astucieuse, alimentée par le coupable espoir d'une domination suprême, dérobée sous le voile attrayant du civisme et de la vertu, avoit mis encore une fois la patrie en danger; mais telle est l'énergie de la lutte impie à laquelle la provoque sans cesse le monstre hydeux de l'esclavage.

Une grande réputation, fruit ordinaire d'une basse hypocrisie, vient d'écrouler en un instant devant la volonté du peuple et l'énergie de ses représentans. Cette leçon, terrible autant que juste pour tous les ennemis du peuple, va servir les patriotes.

Libérateurs des amis de l'égalité ! Ce fut un beau jour pour la Convention, celui où le Cromwel français allat payer sa dette à la justice nationale... Il vouloit l'avilir, ce tyran éphémère; mais il n'a fait que se montrer, et déjà il n'est plus. Que n'avons-nous pu partager vos dangers ! Comme vous n'en doutez pas, nous les aurions bravés, et, avec vous, nous abbatrions tous les tyrans... Nous le Jurons !... Et peut-on craindre la servitude, quand on a juré de mourir libre ?

MORAND, VILLEMONES, BOUVERIE (*présid.*), VOISIN, DUTERYS (*secrét.*), SULPIUS (*agent nat.*).

27

La société populaire de Loches (4) témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance sur l'énergie qu'elle a déployée contre l'hypocrite Cromwel moderne et complices, et proteste de son attachement inviolable à la représentation nationale.

Mention honorable, et insertion au bulletin (5).

(1) Haute-Vienne.

(2) P.-V., XLIII, 141-142.

(3) C 313, pl. 1 247, p. 12; Bⁱⁿ, 26 therm. (1^{er} suppl^l).

(4) Indre-et-Loire.

(5) P.-V., XLIII, 142.

[Loches, s.d.] (1)

La société populaire de Loches, témoin, comme toutes celles de la République, de vos travaux et de vos dangers, ne sera pas la dernière à vous donner les preuves de l'intérêt le plus vif, à vous faire entendre les accents de la reconnaissance.

Quoi, toujours des traîtres ! Toujours des conspirateurs ! qui l'eût pensé que la patrie dût compter tant de parricides, parmi les enfans qu'elle affectionnait le plus ? Qui eût osé croire que le voile de la vertu couvrirait tant de crimes et de complots ? Qui eût présumé que la représentation nationale dût enfanter tant de monstres nés pour la dévorer ?

La société populaire de Loches frémit d'indignation et de rage, en mesurant l'étendue du péril auquel vous avez échappé, lorsqu'elle vous voit entourés d'une municipalité conspiratrice, d'un peuple séduit, d'une force, armée pour vous défendre, dont les chefs perfides tournent les bras contre vous; lorsqu'elle se représente la société des Jacobins, cette colonne de la République, ébranlée dans sa base, et menaçant d'écraser en même temps et la liberté et ses organes. Mais, lorsqu'elle considère que votre contenance ferme et la majesté du peuple français qui vous environne, ont suffi pour écarter l'orage qui grondait sur vos têtes; lorsqu'elle voit que le plus faible rayon de lumière sorti de votre sein a dissipé en un instant les ténèbres qui aveuglaient nos frères de Paris, elle sent que la République est impérissable, et que, dans ce dernier effort, la liberté a pris son aplomb, qui désormais doit la rendre inébranlable.

Citoyens représentans, vous venez de sauver la République, et vous resterez fermes à votre poste, pour la sauver encore s'il en était besoin; vous achèverez votre ouvrage et ne confierez à vos successeurs le gouvernail de la République, qu'au moment où elle pourra jouir sans risques de la constitution bienfaisante que vous lui réservez. Tel est, citoyens, le vœu de la société populaire de Loches, et de tout véritable républicain. S. et F.

VIAU (*secrét.*), OUDOT (*présid.*), MERINS (*secrét.*).

28

L'administration du département de la Charente-Inférieure admire avec quelle vigilance la Convention nationale a conjuré l'orage que l'infâme Robespierre et complices avoient eu l'audace de former contre la liberté; l'invite à continuer ses glorieux travaux et à mériter de plus en plus le titre de pères de la patrie.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

(1) C 315, pl. 1 265, p. 13.

(2) P.-V., XLIII, 142.

[*Xantes, 16 therm. II*] (1).

Représentans du peuple,

Grâces mille fois vous soient rendues ! Par votre énergie et votre active surveillance vous venez de faire échouer la plus horrible conspiration, et sauver la patrie du plus grand danger dont elle aît jamais été menacée. Robespierre, dont le nom fait frissonner d'horreur tous les républicains, ce monstre qui savoit si adroitement se parer des vertus de Socrate et d'Aristide, et qui, pour nous asservir, nourrissait son cœur des crimes de Catilina, vient de subir le juste châtement des traîtres.

Maintenant, législateurs, que le sol de la liberté est délivré de cet audacieux conspirateur, qui vouloit comprimer, dans vos âmes ces nobles élans, dans vos esprits ces pensées fières et vastes qui ont toujours fait trembler les tyrans et assuré les triomphes de nos armées, continuez à parcourir aussi dignement votre glorieuse carrière; marchez à grands pas dans ce qui vous reste à faire, pour affermir la liberté et la donner au monde; que vos génies transcendants suivent et dirigent la marche rapide de nos armées, et bientôt les factieux, les traîtres et les tyrans seront anéantis.

Le sort des traîtres et des scélérats, c'est de s'engloutir et se perdre dans l'abîme du néant; mais vous, législateurs, vos âmes incorruptibles et vivantes franchiront les bornes du tems et de la vie terrestre pour voler à l'immortalité (*sic*). S. et F.

MARIELLES (*présid.*), P. Hec. SAVARY, BILHAULT,
LE BOUC, JOYEUX fils,
BOUJU, ARDOUIN, LEVALLOIS.

29

Il est donc vrai, écrivent à la Convention nationale les membres du tribunal du district de Belle-Défense (2), que, jusque dans le sanctuaire de la liberté, il s'ourdissoit des complots contre la patrie. Mais vous, législateurs purs, qui, par des travaux infatigables, avez sauvé la République des horreurs de la guerre civile, vous avez encore su, par la même constance, la sauver des horreurs de l'esclavage; recevez-en nos actions de grâces.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*S.d.*] (4)

Il est donc avéré ! Jusque dans le temple de l'égalité, jusque dans le sanctuaire de la liberté,

il se préparoit des crimes, il s'ourdissoit des complots contre la patrie ! Ces discours pompeux, dans lesquels des fourbes orateurs proclamoient à l'envi les vérités éternelles, les principes sacrés sur lesquels repose l'édifice social, n'étoient donc, dans leurs bouches hypocrites, que de vains mots, artistement arrangés pour surprendre notre confiance abusée ! Soit à jamais vouée à l'exécration la mémoire des monstres qui jouoient le patriotisme et la probité ! Puissent, comme eux, tomber sous la hache vengeresse leurs fauteurs et leurs complices !

Ô vous qui, par des travaux infatigables avez sauvé la République des horreurs de la guerre civile, vous qui, placés sous les poignards que vous avez méprisés, n'avez connu que votre devoir, recevez l'hommage de notre reconnaissance et de notre amour. Non, malgré les attentats du crime, le sol françois ne sera plus souillé par la présence du despotisme. Non, nous ne serons pas réduits par le désespoir à penser, comme le dernier des Brutus, que la vertu ne soit qu'un phantôme. Vos succès glorieux en attestent la puissance, en assurent le triomphe. Oui, la Convention existe, la défection de quelques traîtres n'a pas rompu le faisceau de l'indivisibilité. Nous renouvelons le serment d'y demeurer à jamais inviolablement et uniquement attachés.

L'HERNOUX (*présid.*), BEUTET (*greffier*).

30

Les administrateurs du district du Quesnoy, département du Nord, félicitent la Convention nationale sur ses immortels travaux, et l'invitent à continuer sa glorieuse carrière. Ils jurent de mourir plutôt que de redevenir esclaves; promettent de démasquer les traîtres, de fournir à leurs frères d'armes les objets qui sont à leur disposition.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[*Les administrateurs du distr. séant provisoirement à Bavay, à la Conv.; Bavay, 23 mess. II*] (2)

Délivrés enfin de la servitude des tyrans coalisés, réunis en assemblée du conseil, sous les auspices du citoyen Laurent, député à l'armée du Nord, nos premiers regards doivent se porter vers les restaurateurs, les libérateurs du peuple françois. C'est de Bavay, législateurs, de cette ville des Nerviens, qui a sçu si longtems défendre sa liberté contre les Romains, ces oppresseurs de l'univers, et qui, par là, nous fournit un nouvel exemple de fermeté, que nous vous félicitons sur vos immortels travaux. Continuez votre noble carrière, législateurs, et la ligue des despotes va disparaître, comme les

(1) C 313, pl. 1 247, p. 13. Mentionné par *F.S.P.*, n^o 402; *M.U.*, XLII, 379; *J. Fr.*, n^o 685; *Bⁱⁿ* 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) Ci-devant Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.

(3) *P.-V.*, XLIII, 142.

(4) C 313, pl. 1 247, p. 14. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(1) *P.-V.*, XLIII, 142.

(2) C 313, pl. 1 247, p. 15.